



SECTION



CANTAL

Adresse du site web de la section du Cantal : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/015/>

Boîte mél de la section : [fo.ddfip15@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip15@dgfip.finances.gouv.fr)

## Comité Social d'Administration Local du 19/06/2023

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

Mme GOUBERT  
M. JOUVE  
Mme FARENC  
Secrétaire : Mme CABANNE

REPRESENTANTS DU PERSONNEL :

M. MOISSINAC (FO)  
M. DEJOU (FO)  
M. GALLOT (Solidaires)  
M. LAROUSSINIE (Solidaires)  
M. BRUN (CGT)  
Mme LASSERRE (CGT)

### **1) Election du secrétaire :**

Sans changement depuis le mois d'avril, suite à notre intervention, ce point est reporté en l'absence de règlement intérieur. Toutefois, M. BRUN est nommé comme secrétaire pour la séance du jour.

### **2) Election des représentants du personnel au conseil médical :**

Le Décret n°2022-353 du 11 mars 2023 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique d'État a modifié l'organisation et le fonctionnement des instances médicales. Il institue un conseil médical unique au niveau de chaque département. Réuni en formation plénière, cette instance consultative paritaire est appelée à donner un avis sur l'imputabilité au service d'un accident ou d'une maladie sur la réalité des infirmités qui en résultent et sur le taux d'invalidité qui en découle. Seuls deux représentants du personnel siégeront en séance plénière.

Pour le Cantal, 6 personnes ont candidaté

Ont été élus dans l'ordre suivant : Isabelle BECKER, Patrice BRUN, Dominique DEJOU, Jean-Pierre MOISSINAC, Laurent VEYLET, Nathalie VANWINKEL.

### **3) Règlement horaires variables pour le SAPF :**

La mise en œuvre des horaires variables suppose de fixer, après concertation, les conditions de fonctionnement des horaires variables, puis d'adopter un règlement intérieur. Le CSAL est consulté pour avis sur les propositions de positionnement des plages fixes et variables applicables dans le service.

Deux choix nous sont présentés :

- choix 1 : 7h30-9h30 / 9h30-11h30 / 14h00-16h00 / 16h00-18h30 ;
- choix 2 : 7h30-9h30 / 9h30-11h30 / 14h00-16h00 / 16h00-19h00.

Considérant que cette décision appartient librement aux agents nous avons décidé de nous abstenir.

Cependant nous avons interrogé la Direction sur le fait qu'habituellement 4 choix étaient proposés contre 2 ce jour. La raison en est que le site du SAPF ne permet pas un accès avant 7h30.

#### **4) Questions diverses :**

- En raison du départ à la retraite de notre huissier en août, nous questionnons notre Direction afin de savoir si elle sera remplacée. La réponse est non, pas à ce jour.

- Nous interrogeons la Direction sur les tenants et aboutissants de la mise en place au SGC de Saint-Flour d'une cellule de médiation interne rattachée au service RH de la DGFIP. Cette cellule composée de deux cadres (un de Bercy un autre extérieur au département) interviendra à compter du 20 juin. Des entretiens individuels seront proposés aux collègues du SGC de Saint-Flour.

*Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques*



**SECTION**  
  
**CANTAL**

### **BULLETIN D'ADHESION**

(À renvoyer à Sabine BOURGADE, SGC d'AURILLAC ou à JP MOISSINAC, DDFIP)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ signature

66 % de la cotisation syndicale donne droit à crédit d'impôt